

**Rapport de la commission de gestion et des finances au Grand Conseil**

(Du 5 juin 2009)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1.600.000 francs pour la coordination et le suivi du projet d'agglomération transports et urbanisation durant la période 2009-2012**

*La commission de gestion et des finances,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Haerberli, président, Fabien Fivaz, vice-président, Baptiste Hurni, rapporteur, Violaine Blétry-de Montmollin, Odile Duvoisin, Charles Häsler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, François Konrad, Daniel Ziegler (excusé), Martial Debély, Bertrand Nussbaumer (excusé), Daniel Schürch, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix (excusé pour ce point),

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Urgence et entrée en matière** (art. 41 LFin et art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte l'urgence du crédit et propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

**Postulat déposé** (voir annexe)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil de refuser le postulat du groupe PopVertsSol 09.137, du 2 juin 2009, Un nom pour le "Nouveau tunnel ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds". La commission, sensible aux arguments du postulat 09.137, déposera une proposition lors de la session de juin 2009.

Neuchâtel, le 5 juin 2009

Au nom de la commission  
de gestion et des finances:

*Le président,*  
PH. HAEBERLI

*Le rapporteur,*  
B. HURNI

2 juin 2009

**09.137**  
ad 09.026

**Postulat du groupe PopVertsSol**

**Un nom pour le "Nouveau tunnel ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds"**

Le rapport sur le projet d'agglomération, les débats de la dernière campagne électorale et les discussions dans les bistrotts neuchâtelois, ont un point en commun: celui de la confusion entre "TransRUN" et "Nouveau tunnel ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds".

Peu d'élus et encore moins de citoyens font la différence entre ces deux projets bien distincts, bien que le second soit partie intégrante du premier. Le terme "TransRun" étant régulièrement et abusivement utilisé pour nommer le tunnel.

Pour clarifier les futurs débats, il conviendrait que le projet de tunnel soit clairement identifié avec un nom prononçable (évitons le "NTFeNeICdF"), fédérateur et sans équivoque.

Signataire: L. Debrot.